

Maîtrise d'ouvrage



CH CAVAILLON LAURIS

119 Av. Georges Clémenceau  
BP 157 - 84 304 CAVAILLON CEDEX

Architecte mandataire

AVANTPROPOS

95 All. Romain BAUD  
84 300 CAVAILLON  
T. 04.28.70.12.92



BET : Thermiques et fluides

INGECOM

821 Av. de Cheval Blanc  
84 300 CAVAILLON  
T. 04.90.75.14.67



BET : Structure

INGENIERIE 84

40 Av. de la première Div blindée  
84 300 CAVAILLON  
T. 04.90.71.38.38



Economiste

CABINET MORERE

55 All. Camille Claudel  
84 140 AVIGNON  
T. 04.90.84.30.30



BET : Acoustique

HEDONT ACOUSTIQUE

15 Rue Condorcet  
75 009 PARIS  
T. 09.75.45.23.70



Construction d'une pharmacie au sein du CHI / CAVAILLON (84)

119, Av. GEORGES CLEMENCEAU - BP 157 - 84304 CAVAILLON CEDEX

CCTP - LOT 04 FACADES

indice Date modifications Lot NIVEAU ÉCHELLE

DOSSIER  
D504

PHASE  
DCE

DATE  
AVRIL 2026

EMETTEUR

2.4

# SOMMAIRE

|                                                                                        |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>GÉNÉRALITÉS FAÇADES .....</b>                                                       | <b>2</b> |
| 4.0.1. Objet.....                                                                      | 2        |
| 4.0.2. Limite des prestations .....                                                    | 2        |
| 4.0.3. Réglementations et Normes.....                                                  | 2        |
| 4.0.4. Qualité et livraison des matériaux .....                                        | 2        |
| 4.0.5. Exécution des travaux.....                                                      | 3        |
| 4.0.6. Visite des lieux .....                                                          | 3        |
| 4.0.7. Documents à remettre par l'entrepreneur .....                                   | 4        |
| 4.0.8. Interfaces entre les corps d'état .....                                         | 4        |
| 4.0.9. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets.....                         | 4        |
| 4.0.10. Charte chantier propre et à faibles nuisances .....                            | 4        |
| <b>DESCRIPTION DES OUVRAGES .....</b>                                                  | <b>5</b> |
| <b>4.1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES .....</b>                                                | <b>5</b> |
| 4.1.1. Sécurité des personnes .....                                                    | 5        |
| 4.1.2. Échafaudages en façades.....                                                    | 5        |
| <b>4.2. TRAVAUX EN FAÇADES.....</b>                                                    | <b>5</b> |
| 4.2.1. Enduit extérieur de parement et d'imperméabilisation du type 'monocouche' ..... | 5        |
| 4.2.2. Peinture minérale en façades .....                                              | 6        |
| <b>4.3. DIVERS .....</b>                                                               | <b>7</b> |
| 4.3.1. Couvre joints de dilatation en façades .....                                    | 7        |

## GÉNÉRALITÉS FAÇADES

### 4.0.1. Objet

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot Façades nécessaires à la **construction d'une pharmacie au sein du centre hospitalier de Cavaillon (Département de Vaucluse)**.

L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché, telles que :

- . Les généralités tous corps d'état et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
- . Le C.C.A.P. ;
- . Les plans et détails de conception architecturale ;
- . Les plans de principe "Structure" et "Fluides" ;
- . Le plan géomètre ;
- . Le Permis de Construire et ses annexes ;
- . La charte de chantier propre et à faibles nuisances ;
- . Le rapport de sol ;
- . L'étude thermique ;
- . L'étude acoustique ;
- . Le P.G.C.S.P.S. ;

Et tous autres documents faisant partie du marché.

### 4.0.2. Limite des prestations

Le présent lot comprend la réalisation des travaux suivants :

- . Préparation de fonds ;
- . Fourniture et pose d'accessoires divers ;
- . Confection d'enduits et travaux de revêtements de façades ;
- . Protection des ouvrages de serrurerie, menuiseries, sols et couverture.
- . Montage et démontage d'échafaudage.

### 4.0.3. Réglementations et Normes

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- Cahier des charges applicables aux travaux d'enduits ;
- DTU en vigueur ;
- Normes Françaises et européennes en vigueur y compris NF DTU ;
- Décret concernant le classement des matériaux au feu ;
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public ;
- Code de la construction et de l'habitation ;
- Code de l'urbanisme ;
- Règlement des produits de construction (marquage CE) ;
- Règles professionnelles ;
- Réglementation acoustique (NRA) ;

Les enduits non traditionnels feront l'objet d'un avis technique et seront mis en œuvre selon les prescriptions des fabricants.

### 4.0.4. Qualité et livraison des matériaux

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés doivent être soumis au Maître d'Œuvre pour acceptation avant emploi.

Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

#### 4.0.5. Exécution des travaux

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention, de levage et les échafaudages nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection de ses ouvrages contre les ébranlements, chocs et épaufrures des arêtes.

En règle générale, ce marché est réputé inclure :

- . Tous travaux ou dispositions imposés par le Bureau de Contrôle et nécessaires à la mise en conformité des ouvrages avec les règlements en vigueur ;
- . Tous travaux ou dispositions nécessaires à la mise en conformité des ouvrages pour ce qui concerne les tolérances d'exécution, la qualité des prestations et le niveau de finition requis.

*Qualité des liants :*

Les liants utilisés ne seront ni éventés, ni "mottés", c'est-à-dire qu'ils ne contiendront aucun grumeau ne pouvant s'émietter sous la pression des doigts.

Ils seront stockés à l'abri des intempéries et de l'humidité.

*Préparation des supports :*

Le support aura une surface nette, propre, exempte d'impuretés telles que poussière, peinture, salpêtre ou autre, rugueuse de telle sorte qu'elle permette un accrochage et une adhérence parfaits de l'enduit.

Par temps sec le support sera au préalable humidifié en plusieurs fois et à un quart d'heure d'intervalle, la face à enduire devant être humidifiée en profondeur.

Dans le cas où le support présenterait des inégalités importantes ne permettant pas la mise en œuvre directe de l'enduit, il sera procédé à un redressement en surcharge ou renformis au mortier de ciment, si elles ne dépassent pas 0.03 m.

Tous les ouvrages en béton armé devront avoir fini leur retrait avant tout commencement des travaux.

*Exécution des enduits :*

Enduit projeté dans la masse, à base de résine siloxane.

L'exécution des enduits ne pourra s'effectuer lorsqu'il y aura menace de gelée, en principe à température inférieure à + 5°C et lorsque les supports seront gelés, surchauffés ou desséchés et par vent sec.

*Exécution des joints de reprise :*

Lorsqu'il sera nécessaire d'exécuter des reprises de la couche de finition, celles-ci s'effectueront sur une ligne de joint (selon détail des façades).

**. ÉTAT ET ACCEPTATION DES SUBJECTILES :**

L'entrepreneur du présent lot est tenu de s'assurer de la qualité des supports. Tout commencement de travaux d'enduit prévaut comme acceptation de l'état des subjectiles, des protections mise en place préalablement.

Si l'état de surface des subjectiles n'est pas jugé conforme aux prescriptions de DTU, l'entrepreneur est tenu de présenter des réserves au maître d'œuvre.

#### 4.0.6. Visite des lieux

L'entrepreneur doit se rendre sur les lieux pour estimer à leur juste valeur les travaux objet du présent lot.

Une visite obligatoire des lieux sera organisée par le Maître d'Ouvrage (avec signature de la fiche de visite).

Lors de cette visite l'entrepreneur du présent lot aura pris connaissance des difficultés d'accès et d'organisation de chantier en fonction de la situation du site et des constructions avoisinantes existantes.

De ce fait l'entrepreneur du présent lot ne pourra en aucun cas demandé une plus-value éventuelle sur son prix forfaitaire.

#### 4.0.7. Documents à remettre par l'entrepreneur

L'entreprise devra soumettre pendant la période de préparation, à l'approbation du Maître d'œuvre et du contrôleur technique, un dossier d'exécution complet comprenant, sans que cette liste soit limitative, les documents et indications suivantes :

- Plans et schémas de détails d'exécution
- Les notices techniques et caractéristiques des matériels proposés et présentera avant signature du marché les échantillons des équipements et finitions.
- Tous les détails de fixation, fiches techniques des éléments d'ancrage dans le gros-œuvre, etc...
- Marque, type, fiches techniques de tous les produits mis en œuvre ;
- PV, avis techniques et certificats et FDES de tous les matériaux mis en œuvre.
- Planning d'exécution des travaux suivant les délais contractuels.

Tous les contrôles et essais sont à la charge du présent lot.

Les documents établis par l'entreprise devront avoir reçu l'agrément du contrôleur technique et du Maître d'œuvre avant tout début d'exécution.

Tout matériau ou ouvrage reconnu NON CONFORME par le maître d'œuvre et/ou le bureau de contrôle sera remplacé aux frais exclusifs de l'entrepreneur

#### 4.0.8. Interfaces entre les corps d'état

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'états concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

. LE LOT GROS-ŒUVRE

Les supports sont réceptionnés conjointement et font l'objet d'un procès-verbal signé par le façadier et le maçon, transmis au Maître d'Œuvre.

. LE LOT SERRURERIE

Toutes les platines de fixation pour ouvrages de serrurerie seront posées avant l'intervention du façadier.

#### 4.0.9. Prise en compte des dépenses relatives aux déchets.

Le prix doit couvrir forfaitairement ce lot pour :

- . Sa participation aux dépenses du tri des déchets (voir CCTP généralités TCE) ;
- . La gestion des déchets sera faite sur chantier, avec utilisation des bennes de tris communs (elle sera assurée par le lot gros-œuvre aux frais du compte-prorata).

#### 4.0.10. Charte chantier propre et à faibles nuisances

Une charte de chantier propre et à faibles nuisances est jointe en annexe du DCE.

Les entreprises adjudicataires du chantier et leurs sous-traitants s'engagent à participer à cette démarche, notamment par le choix des produits et en respectant la procédure de réduction des nuisances de chantier. Cette procédure a pour but immédiat de répondre à des exigences de développement durable dans le bâtiment et de réduire au minimum l'impact des travaux sur les travailleurs et sur le voisinage.

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 4.1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

#### 4.1.1. Sécurité des personnes

##### *DESCRIPTION*

L'ensemble des prestations de sécurité et de santé doit être réalisé par le présent lot conformément au D.T.U. en vigueur et à la réglementation du travail (échafaudage, filets de protection, garde-corps, etc...).

L'Entrepreneur du présent lot doit se reporter au P.G.C. établi par le Coordonnateur SPS afin de prendre en compte toutes les mesures de sécurité nécessaires pour la réalisation de ses travaux.

L'Entreprise doit prévoir dans son prix forfaitaire toutes les sujétions de réalisation due à l'emplacement du site, aux diverses difficultés liées à l'accessibilité et la sécurité en découlant.

#### 4.1.2. Échafaudages en façades

##### *DESCRIPTION*

L'entrepreneur du présent lot devra la mise en place d'échafaudages avec pieds métalliques fixes, réglementaires, comprenant :

- . Échafaudages tubulaires en profils d'aluminium ;
- . Les planchers de travail en acier galvanisé antidérapants ;
- . Les garde-corps à tous les niveaux en face avant et en retours ;
- . Les plinthes de 25 cm de hauteur à tous les niveaux en face avant et en retours ;
- . Les échelles d'accès à chaque niveau avec trappes amovibles de protection des trémiés ;
- . Les bâches et/ou filets de protection en face avant et en retours sur toute la longueur et la hauteur y compris tous arrimages soignés afin de supprimer tous risques d'accident en cas de grand vent et/ou tempête ;
- . L'équipement électrique pour permettre les travaux des ouvriers.

L'entrepreneur du présent devra réaliser le montage de l'échafaudage au moins 15 jours avant son intervention et le laisser à disposition 15 jours après la fin de son intervention dans le cadre de la mutualisation des moyens avec les autres corps d'états.

Le prix comprendra également :

- . Toutes les entretoises, les éléments de contreventements et les amarrages des échafaudages par ancrages sur les façades y compris rebouchages soignés après démontage ;
- . Toutes les assises solides par l'intermédiaire d'embases pour répartition au sol (les pieds seront réglables en hauteur par vérins) ;
- . L'installation des échafaudages afin de permettre un accès continu au bâtiment ;
- . La dépose et évacuation de l'ensemble en fin de travaux.

Exécution suivant normes, réglementations en vigueur et recommandations prévus dans le P.G.C. établi par le Coordonnateur SPS.

##### *LOCALISATION*

*Sur l'ensemble des murs de façades du bâtiment.*

### 4.2. TRAVAUX EN FAÇADES

#### 4.2.1. Enduit extérieur de parement et d'imperméabilisation du type 'monocouche'

##### *DESCRIPTION*

Avant exécution des enduits extérieurs type Monocouche, préparation des tableaux des baies extérieures par un dressage au mortier bâtard, y compris façon d'arêtes et raccords avec menuiseries.

Application mécanique ou manuelle sur parois verticales d'un enduit type monocouche bénéficiant d'un agrément technique en cours de validité, du type PRAL F ou G des Ets WEBER et BROUTIN ou similaire, sur supports conformes aux D.T.U. 26.1 (paragraphe 8) en vigueur.

Exécution suivant recommandations du fabricant, y compris travaux préparatoires adaptés à la nature du support, épaisseur maximale avant grattage 15 à 20 mm.

Des surfaces témoins de 1 m<sup>2</sup> seront réalisées avant mise en œuvre et recevront l'accord du maître d'œuvre avant toute exécution.

**Caractéristiques :**

- . Épaisseur avant grattage : 15 à 20 mm
  - . CE selon norme NF EN 998-1
  - . Classe selon NF EN 998-1 : OC
  - . Catégorie de l'enduit selon NF DTU 26-1 : OC2
  - . Réaction au feu : A1 (incombustible)
  - . Absorption d'eau : W2
  - . Résistance en compression : CSIII
  - . Rétention d'eau : Re > 94 %
  - . Classe d'émissions dans l'air intérieur, selon arrêté du 19/04/2011 : A+
- Aspect de finition : lissé ou frottassé fin (suivant indication maître d'œuvre).  
Teinte : au choix du maître d'œuvre.

Le prix de l'entrepreneur comprend également :

- . La protection normale des divers revêtements avant mise en service et son enlèvement avant réception des travaux ;
- . Toutes sujétions de révision et de préparation des supports existants ;
- . La réalisation d'enduit hydrofuge sur les têtes de murs visibles ;
- . Le traitement des pieds de parois enterrées ;
- . Toutes sujétions pour traitement des tableaux d'ouvertures ;
- . La garantie de tenue pendant 10 ans ;
- . L'incorporation d'une armature appropriée (voile de verre armé) au droit des reprises entre matériaux différents (selon le cas) ;
- . Toutes sujétions pour tableaux, petites parties, cueillies, joints et autres, reprises éventuelles après scellement et rebouchage par les autres corps d'état.
- . Le traitement soigné des angles ;
- . Toutes sujétions de joints creux.

Le revêtement ne comportera aucune reprise de travail apparente.

NOTA : L'entrepreneur devra prévoir des essais d'arrachement sur support béton (à valider par bureau de contrôle).

**LOCALISATION**

*Suivant plans et façades architecte :*

- . *Au droit de l'ensemble des murs de façades du bâtiment créé y compris sur garde-corps en toiture terrasse.*

#### 4.2.2. Peinture minérale en façades

**DESCRIPTION**

L'entrepreneur du présent lot devra le traitement des façades, travaux comprenant :

**Préparation :**

- . Dépoussiérage, égrenage et nettoyage à l'eau sans pression du support.
- . Sondage et purges des zones non adhérentes ;
- . Rebouchage des trous éventuels et réentoilage éventuel.

**Travaux d'impression :**

- . Une couche d'impression fixatrice opacifiante, à base de résine acrylique.

**Finition :**

- . Deux couches de peinture de finition mate grains fins à base de copolymères acryliques et polysiloxanes en phase aqueuse.

L'ensemble devra être conforme aux normes réglementaires en vigueur.

Système I 1.

Le prix comprendra également la fourniture et application d'une peinture hydrofuge sur les têtes de murs.

**LOCALISATION**

*Sur les murs de façades existants des coursives extérieures.*

## 4.3. DIVERS

### 4.3.1. Couvre joints de dilatation en façades

#### *DESCRIPTION*

Fourniture et pose dans l'enduit de couvre-joints plat, fixés dans l'épaisseur de l'enduit.

Pose suivant recommandations du fabricant.

Largeur du joint : 40 mm.

- . Le cache joint devra avoir les fonctions suivantes :
- . Former l'écran pare pluie ;
- . Absorber les mouvements entre les deux bords de l'isolation ;
- . Résister aux sollicitations (chocs, poinçonnement).

Le prix comprendra également :

- . Le dégarnissage des matériaux de désolidarisation
- . Le fond de joint en cordon ;
- . Joint souple étanche appliqués à la pompe

#### *LOCALISATION*

*Au droit de tous les joints de dilatation en façades du bâtiment et coursives extérieures.*